



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture  
095-219502507-20220518-DEL2022033-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2022  
Date de réception préfecture : 24/05/2022

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : 24 MAI 2022  
Publié le : 24 MAI 2022  
Le Maire, Pierre BARROS

### DELIBERATION N°.2022.033

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 11 mai, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

#### PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

#### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

**Dominique DUFUMIER est élu secrétaire à l'unanimité.**

### **QUESTION N° 8 : TARIFS DU CONCERT SYMPHONIQUE DU 03 JUILLET 2022 AU GYMNASSE CATHY FLEURY**

#### **RAPPORTEUR : FLORENCE LEBER**

#### **Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation d'un concert symphonique le dimanche 3 juillet 2022 au gymnase Cathy Fleury ;

Considérant que ce concert regroupe l'Orchestre Symphonique du Campus d'Orsay, le Chœur du Campus Paris-Saclay d'Orsay, le Chœur Darius Milhaud de Paris, le Chœur A Contre Temps de Draveil, l'Ensemble vocal Hurepoix de Viry-Châtillon, l'Ensemble vocal Mélisande de Versailles, le Chœur La Clé de chants de Gonesse ;

Considérant que les élèves musiciens, la chorale « enfant » et la chorale « adultes » de l'EMMD participeront à ce projet ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir des tarifs de billetterie relative à ce concert ;

Considérant que la municipalité souhaite que soient établis des tarifs permettant l'accessibilité de tous les publics au concert, et de favoriser en particulier un public jeune ;

Considérant la proposition de grille tarifaire suivante :

- ⇒ Tarif plein : 10 €
- ⇒ Tarif enfants de 7 à 18 ans : 3 €
- ⇒ Tarif enfants de moins de 7 ans : gratuit
- ⇒ Tarif préférentiel pour le personnel de la ville de Fosses : 5 €
- ⇒ Les élèves musiciens et choristes de l'EMMD qui participent au concert bénéficient de 2 invitations par famille ;

**Après en avoir délibéré**

- **DÉCIDE** d'approuver les tarifs établis ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à percevoir les fonds,
- **DIT** que le paiement du public abondera le budget communal.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire,  
Pierre BARROS

